



Facturation électronique : déjouer les risques de fraudes autour de la réforme

LIVRE BLANC - JUILLET 2026

Le guide pour sécuriser vos factures
et vos paiements avant septembre 2026

Pour qui ?

Comptables, directions financières
et dirigeants d'entreprises
assujetties à la TVA.

Le sujet

Les fraudes liées à la
réforme de la facturation
électronique.

Pourquoi maintenant ?

La première échéance tombe
le 1er septembre 2026.

Sommaire

L'essentiel à retenir	3
1. La réforme, ce qui change pour vous	3
1.1 Qui est concerné, et quand ?	3
1.2 L'architecture du dispositif	4
1.3 Ce que vous risquez si vous n'êtes pas prêt	4
2. Les nouvelles fraudes à connaître	5
2.1 La facture truquée de l'intérieur	5
2.2 Le faux raccordement	5
2.3 Le détournement de vos factures	6
2.4 Le faux fournisseur, le faux patron	6
2.5 Les circuits de fraude à la TVA	7
3. Êtes-vous exposé ? Ça dépend de votre profil	7
4. Dix réflexes pour vous protéger	8
5. Comment Mooncard sécurise vos dépenses	9
6. Annexes	10
6.1 Le glossaire	10
6.2 Pour aller plus loin	10
6.3 Votre checklist en dix points	11

L'essentiel à retenir

La réforme de la facturation électronique arrive, et elle concernera votre entreprise, quelle que soit sa taille. Son arrivée promet la fluidification des échanges et la réduction des erreurs TVA, mais pendant la transition, elle ouvre aussi de nouvelles portes aux fraudeurs.

Un changement compte plus que les autres. Depuis octobre 2024, le portail public gratuit n'émet plus vos factures. Vous choisissez une Plateforme Agréée et vous vous y raccordez. Toutes les entreprises s'y raccordent en même temps. Les fraudeurs le savent, et ils en profitent.

Ce livre blanc vous montre les fraudes à connaître. Surtout, il vous donne le réflexe pour chacune. Un problème, une solution.

À retenir

- Vous devez pouvoir recevoir des factures électroniques dès le 1er septembre 2026, sans exception de taille.
- Vous passez forcément par une Plateforme Agréée, car le portail public ne facture plus à votre place.
- La signature de votre mandat de désignation devient une cible pour les fraudeurs.
- Votre meilleur rempart, c'est de rapprocher chaque facture de la dépense qui lui correspond.

1. La réforme, ce qui change pour vous

1.1 Qui est concerné, et quand ?

La réforme touche toutes les opérations entre entreprises assujetties à la TVA établies en France (B2B), aux particuliers (B2C) et même pour les opérations avec des entreprises internationales. Deux dates comptent :

Échéance	Vous êtes...	Vous devez...
1er septembre 2026	Une entreprise, quelle que soit sa taille	Pouvoir recevoir vos factures au format électronique
1er septembre 2026	Une grande entreprise ou une ETI	Émettre vos factures électroniques B2B domestique et transmettre vos données de ventes B2C et B2B à l'international (e-reporting)
1er septembre 2027	Une PME, une TPE ou une micro-entreprise	Émettre vos factures électroniques B2B domestique et transmettre vos données de ventes B2C et B2B à l'international (e-reporting)

NB : La réception concerne tout le monde dès 2026. Vous recevrez donc des factures électroniques de vos gros fournisseurs avant même de devoir émettre les vôtres.

1.2 L'architecture du dispositif

La réforme repose sur deux obligations :

- Le **e-invoicing** vous oblige à émettre et recevoir vos factures B2B domestique dans un format structuré (UBL, CII ou Factur-X).
- Le **e-reporting** transmet à la DGFIP vos données de transaction et de paiement hors de ce périmètre, par exemple vos ventes aux particuliers.

1.3 Ce que vous risquez si vous n'êtes pas prêt

La DGFIP prévoit des amendes, et les connaître vous aide à prioriser :

- Une facture qui n'est pas au format électronique : 50 € d'amende, jusqu'à 15 000 € par an.
- Un e-reporting qui n'est pas transmis ou pas de raccordement à une Plateforme Agréée pour la réception : une mise en demeure, trois mois pour vous mettre en règle, puis 500 €, puis 1 000 € tous les trois mois si rien ne bouge.

2. Les nouvelles fraudes à connaître

Le bon réflexe ne dépend pas de votre taille, il dépend de votre volume. Pour tous, la logique est la même : contrôler automatiquement, et ne traiter à la main que les exceptions. Ce qui change, c'est le nombre d'exceptions. Avec quelques dizaines de fournisseurs, vous gérez les cas signalés vous-même. Avec des centaines de milliers de factures par an, vous les confiez à une équipe et à un outil.

La réforme change vos habitudes, et les fraudeurs adaptent les leurs. Voici les fraudes à surveiller, et le réflexe pour chacune.

2.1 La facture truquée de l'intérieur

Les formats structurés (UBL, CII, Factur-X) sont complexes à lire pour un être humain. Cette opacité technique favorise la manipulation de données dans les champs non visibles (montant de TVA, IBAN de virement, identifiant fournisseur...) sans que la fraude soit détectable visuellement.

Concrètement :

- Altération du champ IBAN dans les métadonnées XML tout en conservant un PDF d'apparence légitime.
- Modification des montants dans les champs structurés, le visuel affiché restant identique.
- Injection de lignes de facturation supplémentaires invisibles au lecteur PDF.

2.2 Le faux raccordement

Toutes les entreprises choisissent leur Plateforme Agréée en même temps, ce qui représente des millions de raccordements au même moment. Et c'est une aubaine pour l'hameçonnage !

Le piège	Comment ça marche	Le risque
Un faux site de plateforme	Une adresse qui ressemble à la vraie	On vole vos identifiants comptables
Une fausse demande de mandat	Un mail qui imite une plateforme connue	Vous signez pour une plateforme pirate
Une fausse alerte de la DGFIP	Un domaine qui a l'air officiel	On accède à votre facturation
Un mail qui pousse à l'urgence	Un message urgent « avant le 1er septembre »	Vous cliquez vers un faux formulaire

Le réflexe

Le raccordement ne se fait qu'une fois, autant le réussir. Avant de signer quoi que ce soit, vérifiez que la plateforme figure bien sur la liste officielle des opérateurs immatriculés. Le point vraiment sensible reste le mandat de désignation, car il détermine où arrivent vos factures : décidez clairement qui, chez vous, a le pouvoir de le signer.

2.3 Le détournement de vos factures

L'annuaire central aiguille chaque facture vers la plateforme que vous avez désignée. Si un fraudeur parvient à modifier votre inscription, il réoriente vos factures entrantes vers la sienne. Pendant ce temps, il lit vos factures, modifie les coordonnées de paiement et récupère des informations commerciales sensibles.

Le réflexe

Surveillez votre rattachement dans l'annuaire : tout changement que vous n'avez pas demandé doit déclencher une alerte. Une PME s'en assure par une vérification régulière. Un groupe gagne à surveiller chaque entité en continu, car un seul rattachement détourné sur une filiale suffit à ouvrir une brèche.

2.4 Le faux fournisseur, le faux patron

La fraude au virement existe depuis longtemps. La réforme lui donne de nouveaux prétextes :

- Un fournisseur vous annonce un nouvel IBAN « depuis sa migration vers une Plateforme Agréée » et vous presse d'agir vite.
- Un mail au nom de la DGFIP réclame le paiement d'une pénalité pour « non-conformité ».
- Un message au nom de votre comptabilité demande de valider un virement, « le temps que la plateforme redémarre ».

Le réflexe Mooncard

À faible volume, un rappel téléphonique sur un numéro connu suffit. Dès que le volume monte, tout IBAN nouveau ou modifié passe par une double validation et un contrôle automatique contre votre référentiel fournisseurs.

2.5 Les circuits de fraude à la TVA

La réforme a précisément pour but de réduire la fraude à la TVA, mais sa période de transition laisse des angles morts que les réseaux organisés savent exploiter. Des sociétés éphémères s'inscrivent comme fournisseurs pour alimenter des carrousels, et de fausses factures conformes au format servent à déduire une TVA qui n'a jamais existé.

3. Êtes-vous exposé ? Cela dépend de votre profil.

L'exposition aux risques varie selon la taille de l'entreprise, sa maturité digitale et son secteur.

Profil	Risques prioritaires	Facteurs aggravants
TPE et PME	Hameçonnage de raccordement, faux virement, facture truquée	Peu de ressources informatiques, équipes peu sensibilisées
ETI	Faux virement, faux fournisseur, fraude à la TVA	Des process à moitié sur l'ancien, à moitié sur le nouveau
Grande entreprise	Fraude interne, plateforme piratée, carrousel de TVA	Des systèmes nombreux et complexes
Groupe multi-entités	Fraude entre filiales, contrôles déséquilibrés	Des échéances différentes selon les entités

4. Dix réflexes pour vous protéger

Dix actions concrètes, couvrant quatre domaines : votre organisation, votre sécurité technique, vos paiements et votre surveillance.

Votre organisation

1. **Nommez un référent facture électronique.** Une seule personne pilote la conformité et la sécurité. Elle fait le lien entre l'informatique, la finance et vos prestataires.
2. **Mettez à jour vos contrôles internes.** Toute demande de changement de coordonnées bancaires passe par un second circuit, indépendant du mail reçu.
3. **Formez vos équipes comptables et financières.** Montrez-leur les nouvelles fraudes avec des exemples concrets : faux mail, faux fournisseur, fausse plateforme.

Votre sécurité technique

4. **Vérifiez votre plateforme.** Contrôlez son immatriculation sur la liste officielle des Plateformes agréées. Si vous passez par une Solution Compatible, vérifiez à quelle plateforme elle est reliée et sécurisez la signature de votre mandat.
5. **Protégez vos accès.** Activez la double authentification sur vos comptes de plateforme. Limitez les droits d'administration. Surveillez les connexions inhabituelles.
6. **Contrôlez la cohérence des factures.** Comparez le PDF et les données structurées. Au moindre écart, déclenchez un contrôle humain.

Vos paiements

7. **Verrouillez vos changements d'IBAN.** Ne modifiez jamais un IBAN sur la foi d'un mail ou d'une facture. Confirmez par téléphone, sur un numéro déjà connu.
8. **Rapprochez factures et paiements.** Reliez chaque facture à un bon de commande et à un paiement. C'est le meilleur moyen de repérer une anomalie.

Votre surveillance

9. **Surveillez vos données d'e-reporting.** Comparez vos volumes déclarés et vos flux réels. Un écart signale souvent une fraude ou une erreur de réglage.
10. **Préparez votre plan en cas de fraude.** Sachez qui appeler, comment bloquer un paiement, quand alerter la DGFIP. Et testez ce plan au moins une fois par an.

5. Comment Mooncard sécurise vos dépenses

Face à ces risques, vous n'êtes pas seul. Mooncard relie vos dépenses, vos justificatifs et la facture électronique au même endroit.

5.1 On rapproche tout, automatiquement

- Mooncard vérifie le format de vos factures fournisseurs (Factur-X, UBL, CII).
- Mooncard repère les écarts entre le PDF affiché et les vraies données.
- Mooncard archive vos factures électroniques avec une valeur de preuve.

5.2 Notes de frais : ce qui change pour vos collaborateurs

En dessous de 150 € HT, le ticket ou le reçu suffit et la TVA se récupère via votre déclaration pré-remplie. À partir de 150 € HT, la facture électronique arrive directement sur votre Plateforme Agréée, votre collaborateur n'a plus rien à rapporter.

5.3 On garde vos paiements sous contrôle

- Vous fixez des plafonds par carte, par type de dépense et par période.
- Toute dépense hors règle est bloquée en temps réel.
- Toute transaction douteuse déclenche une alerte immédiate.

5.4 On trace tout, sans exception

Chaque dépense Mooncard laisse une trace complète et inviolable : date, heure, montant, catégorie, justificatif, validateur. Cette trace vous sert à détecter une fraude, et à la prouver si besoin.

Notre engagement

Nous travaillons avec nos partenaires Plateformes Agréées pour intégrer la facture électronique directement dans Mooncard. Notre objectif : vous offrir un seul point de contrôle sur toutes vos dépenses.

6. Annexes

6.1 Le glossaire

Terme	Définition
Annuaire central	Le carnet d'adresses officiel. Il indique quelle plateforme reçoit les factures de chaque entreprise.
BEC (fraude au président)	Une fraude par mail, où l'on se fait passer pour un dirigeant ou un fournisseur.
DGFiP	L'administration fiscale française.
e-invoicing	L'obligation d'émettre et de recevoir vos factures B2B au format électronique.
e-reporting	La transmission à la DGFiP de vos données de transaction et de paiement, hors facture électronique.
Factur-X	Un format de facture qui mêle un PDF lisible et un fichier de données structurées.
Mandat de désignation	Le document qui autorise votre plateforme à agir pour vous et vous inscrit dans l'annuaire.
Plateforme Agréée (PA)	Opérateur immatriculé par la DGFiP qui transporte vos factures. Anciennement appelée PDP.
PPF	Le Portail Public de Facturation, recentré depuis octobre 2024 sur l'annuaire et la collecte des données. Il ne facture plus à votre place.
Solution Compatible (SC)	Votre logiciel du quotidien, relié à une Plateforme Agréée. Anciennement l'opérateur de dématérialisation.
UBL et CII	Deux formats de facture cent pour cent données, pour les échanges entre logiciels.

6.2 Pour aller plus loin

- La page facture électronique de la DGFiP : impots.gouv.fr, espace professionnels.
- La liste des Plateformes Agréées immatriculées.
- L'annuaire central de la facturation électronique par Chorus Pro.
- Les conseils sécurité de l'ANSSI : cyber.gouv.fr.
- Le signalement de soupçon : Tracfin, sur economie.gouv.fr/tracfin.

6.3 Votre checklist en dix points

Action	Qui ?	Priorité	Statut
Nommer un référent facture électronique	DG / DAF	Critique	À faire
Vérifier l'immatriculation de votre Plateforme Agréée	DSI / DAF	Critique	À faire
Sécuriser la signature de votre mandat de désignation	DAF / Achats	Critique	À faire
Activer la double authentification sur vos accès	DSI	Critique	À faire
Former vos équipes comptables aux nouvelles fraudes	RH / DAF	Haute	À faire
Mettre à jour votre procédure de changement d'IBAN	DAF / Achats	Haute	À faire
Comparer le PDF et les données de chaque facture	DSI	Haute	À faire
Rapprocher bon de commande, facture et paiement	DSI / DAF	Moyenne	À planifier
Préparer votre plan en cas de fraude	RSSI / DAF	Moyenne	À planifier
Surveiller vos données d'e-reporting	DSI / DAF	Normale	À planifier

DISCUTONS-EN

Mooncard aide les directions financières à garder la main sur leurs dépenses, en toute conformité.

Envie de voir comment la facture électronique s'intègre à votre quotidien ? Rendez-vous sur [notre page dédiée.](#)